

# **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**Dans le cadre du projet ADAPT,  
du programme de coopération territoriale  
européenne  
« Marittimo » 2014 – 2020.**

Candidatez pour devenir zone pilote du projet  
européen ADAPT

Cahier des charges

Date limite de dépôt des candidatures :

**17 février 2017 à 16H00**

## SOMMAIRE

1) DEFINITIONS ET ENJEUX .....	3
2) CONTEXTE .....	3
3) OBJECTIFS .....	7
a) Bénéficiaire .....	7
b) Périmètre .....	8
c) Rôle du prestataire.....	8
d) Finance .....	9
e) Durée du projet.....	10
f) La gouvernance .....	10
4) MODALITES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET .....	10
a) Calendrier prévisionnel .....	10
b) Contenu du dossier de candidature.....	11
c) Dépôts des dossiers .....	11
d) Conditions d'envoi des candidatures.....	11
5) MODALITES ET SELECTIONS DU LAUREAT .....	12
a) Les critères de recevabilité.....	12
b) Les critères d'éligibilité.....	12
c) Les critères de sélection .....	12
6) DISPOSITIONS GENERALES.....	13
a) Utilisation des données.....	13
b) Communication .....	13
c) Information et Libertés.....	14
d) Litiges.....	14
ANNEXE 1 : Dossier définitif de demande .....	15
a) Compréhension du projet .....	18
b) Périmètre .....	21
c) Le calendrier.....	22
d) Budget du projet .....	22
e) Pièces à fournir.....	23
ANNEXE 2 : Grille de recevabilité, d'éligibilité et de sélection .....	24

## 1) DEFINITIONS ET ENJEUX

**Le Département du Var organise un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du projet ADAPT du programme de coopération territoriale européenne « Marittimo » 2014-2020. La Direction Var Europe est en charge du suivi et de l'exécution du projet pour les actions réalisées dans le Var. Le comité de sélection sera dirigé par la Direction Var Europe**

**ADAPT** : Acronyme de " Assistere l'aDAttamento ai cambiamenti climatici dei sistemi urbani dello sPazio Transfrontaliero" (Aider à l'adaptation aux changements climatiques des systèmes urbains dans la zone transfrontalière).

**Le « lauréat »** désigne de manière générique un lauréat unique ou un groupement de partenaires.

**L'enjeu global du projet ADAPT est de prévenir et réduire les risques liés au changement climatique, en particulier le risque inondation en zone urbaine.**

## 2) CONTEXTE

Le programme de coopération territoriale européenne Marittimo 2014-2020

Le programme se situe dans la continuité du Programme de coopération transfrontalière Italie-France Maritime 2007-2013 qui fin 2014 avait financé 87 projets de coopération dans les domaines de l'accessibilité, de la compétitivité et de l'innovation, de la valorisation et de la protection des ressources naturelles et culturelles et des services transfrontaliers.

Les orientations générales de l'UE pour les années à venir ont été élaborées dans le cadre de la stratégie UE 2020 visant à une croissance intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.

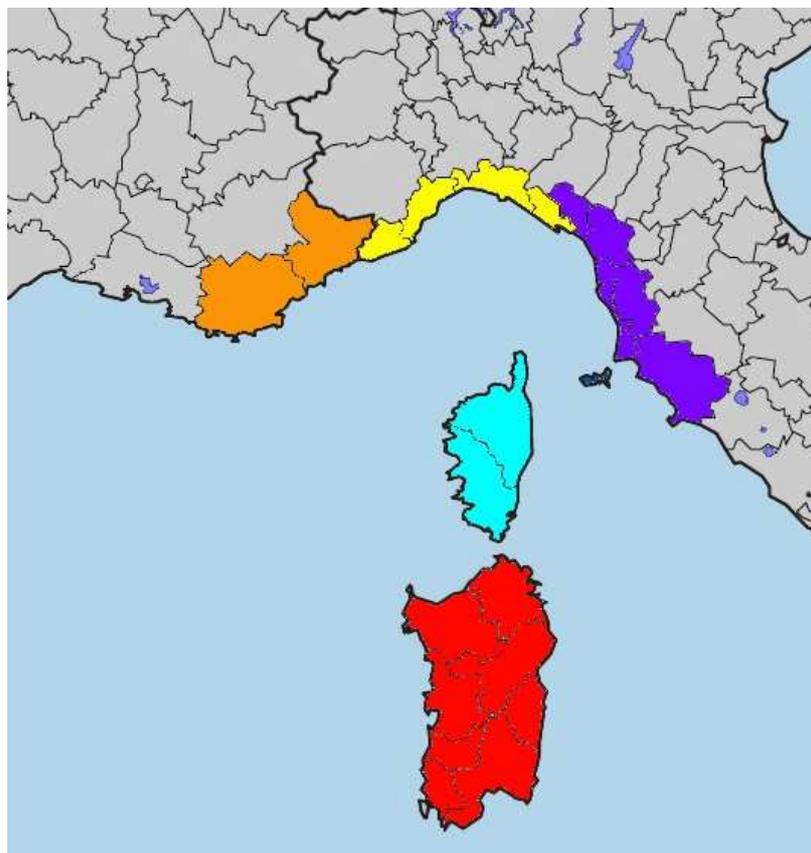
Le Programme Italie-France Maritime 2014-2020, comme l'ensemble des autres instruments de la politique de cohésion, répond donc à ces exigences en les déclinant au sein d'une approche « maritime » prenant en compte les problématiques de l'insularité mais aussi des zones internes.

## Territoires éligibles :

5 régions sont éligibles en France et en Italie :

- La Corse.
- La Ligurie.
- La Toscane.
- La Sardaigne.
- Le Var et les Alpes-Maritimes pour PACA.

Cela concerne 6,5 millions d'habitants avec une dotation FEDER de 169 702 411 € pour la période de programmation 2014-2020.



4 axes prioritaires ont été identifiés :

- Le « PARI » : Axe 1- Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières transfrontalières (OT 3), à travers la création et le renforcement des PME qui opèrent dans le nautisme / chantier naval, le tourisme innovant et durable, les biotechnologies et les énergies renouvelables bleues et vertes.
- La « CERTITUDE » : Axe 2- Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques (OT 5 & 6), à travers l'amélioration de la capacité de l'administration publique à promouvoir la prévention / gestion des risques et renforcer la sécurité en mer en plus d'augmenter le niveau de protection du patrimoine naturel et culturel.
- Le « DEFI » : Axe 3- Amélioration des connexions des territoires et de la durabilité des activités portuaires (OT 7), à travers l'augmentation de l'offre de transport, le développement de la multi-modalité et l'amélioration de la durabilité dans les ports.
- « L'INVESTISSEMENT » : Axe 4- Augmentation des opportunités de travail durable et de qualité et d'insertion par le biais de l'activité économique (OT 8), à travers le soutien à l'auto-entrepreneuriat, à la micro-entreprise et à l'entreprise de l'économie sociale et solidaire et la fourniture de services conjoints pour le travail et la formation.

La Méditerranée figure parmi les « hot-spots » du changement climatique. Les effets attendus y sont particulièrement importants, et les impacts environnementaux et socio-économiques risquent d'y être très prononcés.

Les zones urbaines sont de plus en plus exposées à des pluies soudaines et intenses. L'imperméabilisation des sols augmente les incidences des pluies et contribue à l'occurrence d'inondations importantes.

Le Département du Var a été touché par plusieurs épisodes pluviométriques extrêmement importants ces dernières années.

Le projet « Adapt » a pour objectif de prévenir et gérer les risques liés au changement climatique. Le risque identifié dans ce projet est l'inondation en milieu urbain. Le projet vise donc à améliorer la connaissance des phénomènes inondations en zones urbaines pour les acteurs institutionnels et la société civile, à définir des stratégies et des plans d'adaptations au changement climatique et de mettre en œuvre des projets pilotes pour la réduction des risques.

Le projet se propose de :

- Améliorer la connaissance et l'implication des acteurs institutionnels et de la société civile soumis au risque inondation en milieu urbain.
- Promouvoir des mesures efficaces en matière de planification urbaine, de prévention et de gestion des risques liés au changement climatique.
- Tester des projets pilotes visant la réduction du risque inondation.

Le Département, partenaire du projet, participera aux actions coordonnées par le chef de file dans les différents pays partenaires du projet et effectuera, plus particulièrement au cours des 36 mois :

- La mise en place d'un projet pilote permettant d'étudier quels modes de gestion forestière pourraient augmenter les capacités de la forêt méditerranéenne à réguler les écoulements d'eau dans le cadre des épisodes pluviométriques extrêmes réduisant ainsi les risques d'inondations en zones avals urbaines.

### **3) OBJECTIFS**

L'objectif de cet appel à Manifestation d'Intérêt est de trouver le prestataire qui sera en charge d'exécuter le projet pilote dans le cadre du partenariat européen du projet ADAPT.

Le projet doit tester sur des zones pilotes un modèle de gestion forestière qui pourrait augmenter les capacités de la forêt méditerranéenne à réguler les écoulements d'eau dans le cadre d'épisodes pluviométriques importants. Des zones témoins ayant les mêmes caractéristiques que les zones test doivent être définies afin de comparer les résultats du projet.

Cet appel à Manifestation d'Intérêt porte sur la mise en place du projet pilote à travers une gestion forestière sur plusieurs zones test.

## **a) Bénéficiaires**

Sont éligibles, les structures publiques.

Si un partenariat est choisi, il doit être clairement établi et un chef de file doit être désigné.

## **b) Périmètre**

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne « Marittimo » 2014-2020.

Les zones pilotes correspondent aux zones d'intervention sur lesquelles auront lieu les modes de gestion forestière préalablement définis.

De même, afin d'assurer la comparabilité du projet pilote, pour chacune des zones pilotes, le lauréat déterminera une zone témoin.

## **c) Rôle du prestataire**

Le prestataire aura les rôles suivant :

- Identifier une zone pilote à proximité d'une zone urbaine.
- Rédiger un appel d'offre pour : la conception, la modélisation et les travaux du pilote.
- S'assurer de la bonne exécution du projet au quotidien.
- Récolter les données nécessaires à transmettre aux partenaires européens (zone pilote et zone témoin).
- Communication du projet auprès du public cible.

### **Plusieurs phases ont été identifiées dans le projet pilote :**

**La première** vise à la détermination d'une zone pilote, inférieure à 20 ha afin de ne pas être soumis à des démarches administratives d'autorisation pour les travaux à effectuer.

**Au cours de la deuxième phase**, il est demandé au lauréat de rédiger un appel d'offre permettant la conception du pilote, le montage des dossiers de déclaration, la modélisation et le montage de l'appel d'offre pour les travaux.

**Dans la continuité**, le lauréat suit l'avancement des études et s'assure du respect du planning prévu. Il encadre la réalisation des travaux et l'équipement des zones test.

Enfin dans **une dernière phase**, une évaluation des résultats sera demandée au lauréat.

Pendant l'ensemble du projet, le lauréat travaille en étroite collaboration avec le chef de projet ADAPT de la Direction Var Europe.

### **d) Finance**

Cet appel à manifestation d'intérêt est doté d'une contrepartie financière de 230 000 euros. Ce montant doit permettre de couvrir la totalité des territoires sélectionnés ainsi que l'ensemble des moyens pour réaliser les objectifs du pilote. Les dépenses éligibles sont notamment :

- Les frais d'études
- Les frais de travaux
- Les frais d'équipement

### **e) Durée du projet**

Le projet est conclu pour une durée de 36 mois.

### **f) La gouvernance**

Le projet pilote sera contrôlé par un comité de gouvernance. Le comité de gouvernance sera composé de la Direction Var Europe, de la Direction de la Forêt, du Lauréat de cet AMI et d'autres acteurs locaux en lien avec le domaine du projet. Ce comité se réunira au maximum 4 fois par an.

## 4) MODALITES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### *a) Calendrier prévisionnel*

<b>Janvier 2017 à Février 2017</b>	<b>Février 2017</b>	<b>Mars-Avril2017</b>
Période de Consultation de l'AMI	Fin Instruction AMI et préparation convention	Conventionnement avec le Département du Var

<b>Calendrier AMI</b>	<b>Calendrier ADAPT (pour information)</b>
---------------------------	--

Ce calendrier est présenté à titre indicatif et est basé sur le calendrier des partenaires européens du projet. Il peut évoluer pour des raisons de service. Cependant une attention particulière sera apportée aux candidats se rapprochant le plus possible de ce calendrier.

### ***b) Contenu du dossier de candidature***

A travers le dossier de candidature officiel, le candidat doit prouver qu'il a bien compris le projet et les attendus du pilote. Il doit les présenter le plus clairement possible tout en déployant un calendrier de réalisation et de financement les plus réalistes possibles. La candidature devra comprendre une carte permettant de visualiser les zones identifiées.

### ***c) Dépôts des dossiers***

La candidature se fait via un dossier de candidature. Il est **composé d'un dossier définitif de demande type** (joint en annexe 1) et toutes autres annexes que le candidat jugera utile pour la compréhension de sa proposition.

**Toute candidature ne reprenant pas le formulaire officiel sera rejetée et ne sera pas examinée.**

### ***d) Conditions d'envoi des candidatures***

Les candidats transmettent leur candidature **par voie postale et par voie électronique avant la date limite de remise des candidatures fixée au 17/02/2017 à 16 h dans les conditions suivantes :**

**La candidature par voie postale, est à transmettre en recommandé avec accusé de réception en 3 exemplaires papier** sous pli cacheté. **L'enveloppe extérieure** portera l'adresse suivante :

**DEPARTEMENT DU VAR  
DIRECTION VAR EUROPE  
« Appel à Manifestation d'Intérêt ADAPT » - NE PAS OUVRIR »  
390 avenue des Lices  
CS 41303  
83076 TOULON CEDEX**

**La candidature par voie électronique est à envoyer à l'adresse suivante : [mnicolini@var.fr](mailto:mnicolini@var.fr)**

**Les candidatures qui seraient remises après la date et l'heure limites fixées ainsi que celles remises sous enveloppes non cachetées, ne seront pas retenues. Elles seront restituées sur demande expresse des candidats.**

## **5) MODALITES ET SELECTIONS DU LAUREAT**

### ***a) Les critères de recevabilité***

Pour être recevable, une candidature doit respecter les critères suivants :

- Utilisation du dossier définitif de la demande type (joint en annexe 1)
- Respect de la date limite de dépôt des candidatures
- Respect du nombre et du format du dossier de candidature

Toute candidature ne respectant pas ces éléments sera rejetée.

### ***b) Les critères d'éligibilité***

Pour être éligible, le projet proposé devra satisfaire les critères suivants :

- Durée : le projet doit s'inscrire sur la durée du projet européen.
- Territoire concerné : le projet doit s'opérer sur les aires géographiques sélectionnées.
- Capacité du porteur de projet : le porteur de projet doit être capable d'assurer le pilotage.

### ***c) Les critères de sélection***

Le projet présenté doit être le plus clair et se rapprocher le plus possible des autres projets pilotes se déroulant chez les partenaires européens. La sélection des candidatures se fera sur la base des éléments suivants :

- Capacité de la zone pilote à répondre aux objectifs du projet
- Capacité à travailler en réseau sur les territoires sélectionnés : connaissances du territoire, capacités à mobiliser les acteurs du projet, capacités à travailler avec les acteurs européens.
- Contrepartie que proposera le candidat à la dotation
- Respect du calendrier
- Respect du budget prévisionnel

L'annexe 2 reprend ces éléments et servira de grille de notation pour la sélection.

## **6) DISPOSITIONS GENERALES**

### ***a) Utilisation des données***

Les données récoltées pendant ce projet pilote seront publiques et pourront être exploitées, diffusées et capitalisées pendant et après toute la durée du projet.

### ***b) Communication***

Toute communication autour de ce projet doit se faire avec la mention et les logos du Département du Var, du projet ADAPT et du programme Marittimo qui seront transmis au lauréat. L'ensemble de la communication devra être validée en amont par écrit par la Direction Var Europe.

### ***c) Litiges***

Tout litige relevant de l'exécution du présent règlement relève de la compétence du Tribunal Administratif de Toulon.

## **ANNEXE 1 : Dossier définitif de demande**



# **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**Dans le cadre du projet ADAPT du programme de  
coopération territoriale européenne « Marittimo »  
2014-2020**

---

## **Dossier définitif de demande**

### Coordonnées du candidat

En cas de partenariat remplir une fiche par partenaire et indiquer en face du nom du candidat celui qui sera chef de file. Joindre également en annexe la convention de partenariat.

#### **Candidat :**

Numéro et rue ou Boite Postale :

Ville :

Code Postal :

Pays :

Téléphone :

Fax :

Adresse e-mail :

#### **Représentant légal**

*Veillez-vous assurer que la personne indiquée soit en mesure de représenter légalement l'institution. Cette même personne devra par la suite signer les conventions attributives*

Civilité :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Fax :

Adresse e-mail :

#### **Personne de Contact**

Uniquement si différente du représentant légal

Civilité :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Fax :

Adresse e-mail :

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de fax et en particulier d'adresse e-mail, doit être notifié par écrit à la Direction Var Europe du Département du Var.

**a) Compréhension du projet**

**Description du projet**

**Résumez l'action du projet pilote**

**Description du pilote**

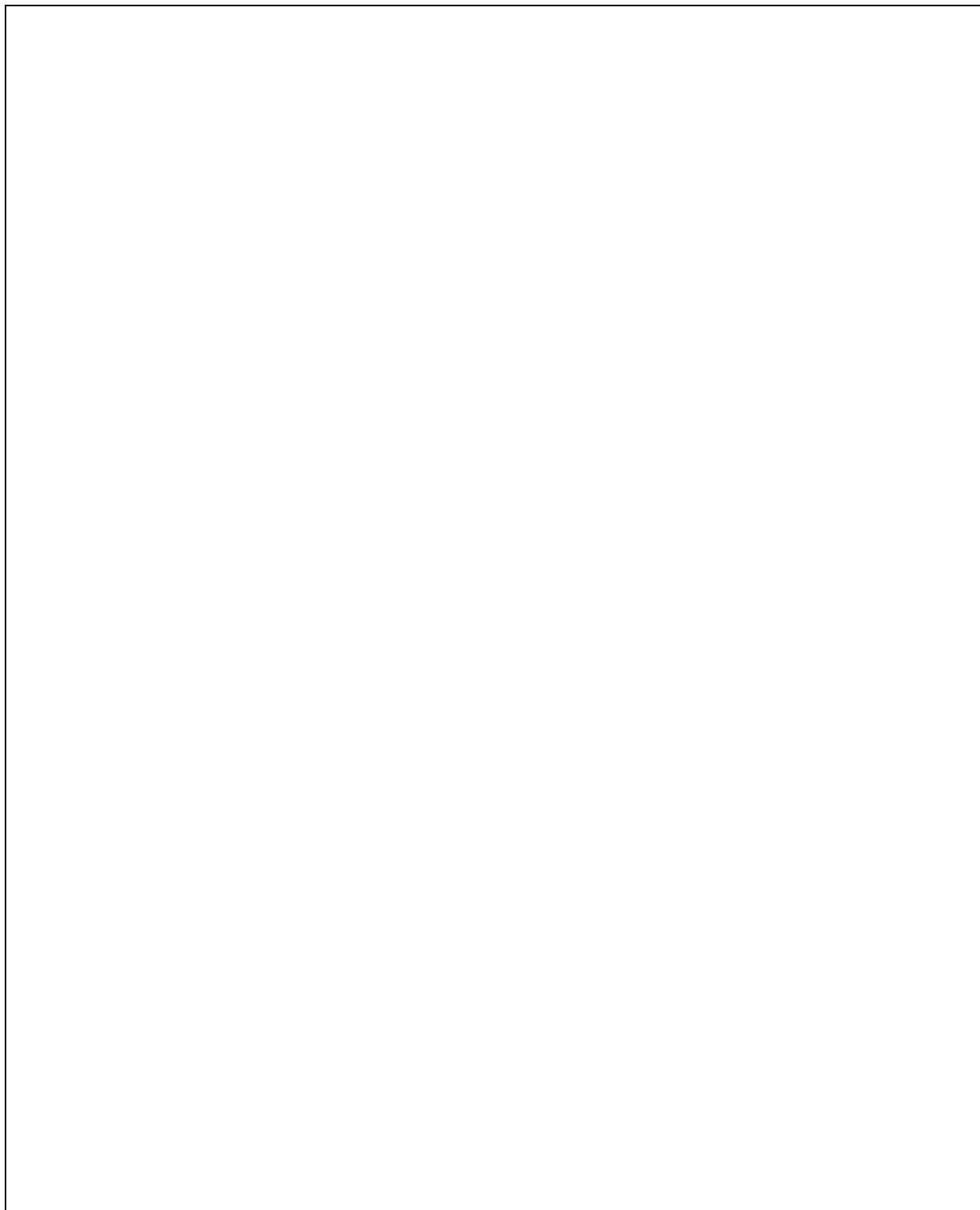
**Quelles actions souhaitez-vous mettre en place dans le cadre du pilote ? Y intégrer une analyse des risques.**

**Description des réseaux**

**Quels acteurs, infrastructures, associations ou autres structures pouvez-vous mobiliser pour atteindre les objectifs du projet pilote ?**

**b) Périètre :**

**Décrivez le périmètre géographique de votre zone d'intervention, en distinguant la zone pilote de zone témoin.**



N.B : Joignez en annexe une cartographie.

### c) Le calendrier

Pouvez-vous décrire le calendrier du projet pilote ?

<b>Janvier 2017</b>	<b>Février 2017</b>	<b>Mars 2017</b>	<b>Avril 2017</b>	<b>Mai 2017</b>
<b>Juin 2017</b>	<b>Juillet 2017</b>	<b>Aout 2017</b>	<b>Septembre 2017</b>	<b>Octobre 2017</b>
<b>Novembre 2017</b>	<b>Décembre 2017</b>	<b>Janvier 2018</b>	<b>Février 2018</b>	<b>Mars 2018</b>
<b>Avril 2018</b>	<b>Mai 2018</b>	<b>Juin 2018</b>	<b>Juillet 2018</b>	<b>Aout 2018</b>
<b>Septembre 2018</b>	<b>Octobre 2018</b>	<b>Novembre 2018</b>	<b>Décembre 2018</b>	<b>Janvier 2019</b>
<b>Février 2019</b>	<b>Mars 2019</b>	<b>Avril 2019</b>	<b>Mai 2019</b>	<b>Juin 2019</b>
<b>Juillet 2019</b>	<b>Aout 2019</b>	<b>Septembre 2019</b>	<b>Octobre 2019</b>	<b>Novembre 2019</b>
<b>Décembre 2019</b>				

	Calendrier pilote
	Calendrier évaluation

**d) Budget du projet**

Budget prévisionnel par trimestre :

<b>Janvier-Mars 2017</b>	<b>Avril-Juin 2017</b>	<b>Juillet-Septembre 2017</b>	<b>Octobre-Décembre 2017</b>	<b>Janvier-Mars 2018</b>
<b>Avril-Juin 2018</b>	<b>Juillet-Septembre 2018</b>	<b>Octobre-Décembre 2018</b>	<b>Janvier-Mars 2019</b>	<b>Avril-Juin 2019</b>
<b>Juillet-Septembre 2019</b>	<b>Octobre-Décembre 2019</b>			

	Calendrier pilote
	Calendrier évaluation

Budget prévisionnel sur l'ensemble du projet :

Dépenses (Détail des postes budgétaires)	Montant
<b>Total Dépenses :</b>	

Apportez-vous une contrepartie à la dotation du projet ? (barrez la mention inutile)

Oui  
Non

Si oui, détaillez et chiffrez lorsque c'est possible :

e) **Pièces à fournir**

**Obligatoires :**

- Cartographie des territoires pilotes et zones témoins.

**Si partenariat :**

- Convention de partenariat
- Autant de fiches candidats que de partenaires

## ANNEXE 2 : Grille de recevabilité, d'éligibilité et de sélection

<b>CONDITIONS DE RECEVABILITE</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Dossier définitif de demande</b>	Utilisation du document type		
<b>Date limite de dépôt des candidatures</b>	Respect de la date de dépôt		
<b>Nombre et format d'exemplaires</b>	1 dossier informatique identique aux 3 dossiers papiers		
<b>CONDITIONS D'ELIGIBILITE</b>			
<b>Durée du projet</b>	En phase avec les partenaires européens		
<b>Territoires zones pilotes</b>	Territoires zones pilotes respectés		
<b>CRITERES DE SELECTION</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Respect de la typologie du territoire</b>	Surface maximale < 20 ha		
	Si non, proportion territoires réaliste		
	Si oui, typologie des territoires		
<b>Capacité à travailler en réseau sur les territoires sélectionnés</b>	Connaissance du territoire		
	Capacité à mobiliser les acteurs du projet		
	Capacité de travailler avec les acteurs européens		
<b>Contrepartie que proposera le lauréat à la dotation</b>	Contrepartie existante		
	Proportionnée		
	Suffisante		
<b>Respect du calendrier</b>	Calendrier précis		
	Calendrier réalisable		
<b>Budget prévisionnel</b>	Respect du budget prévisionnel		